



**Enquête sur les facteurs de conversion  
du café torréfié, du café décaféiné, du  
café liquide et du café soluble**

Le Directeur exécutif présente ses compliments aux Membres et observateurs, ainsi qu'aux membres du Comité consultatif du secteur privé (CCSP), et les invite à donner leur avis d'expert sur les facteurs de conversion utilisés par le Secrétariat pour transformer les données sur le café en équivalent café vert.

L'article 2 de l'Accord de 2007 (Définitions) dispose que le Conseil passe en revue, tous les trois ans, les facteurs de conversion du café torréfié, du café décaféiné, du café liquide et du café soluble. Le dernier examen a eu lieu en mars 2016, en consultation avec le CCSP, comme en témoigne le document [SC-91/19](#).

À sa 16<sup>e</sup> réunion, en mars 2019, le Comité des statistiques a demandé au Secrétariat de mener une enquête pour recueillir des informations sur les facteurs de conversion en vigueur et de présenter ses conclusions à la prochaine réunion du Comité des statistiques en septembre 2019.

À cette fin, le Directeur exécutif vous invite à participer à l'enquête sur les facteurs de conversion figurant dans l'annexe ci-jointe. Les réponses devront de préférence être soumises en ligne via le lien <https://www.surveymonkey.co.uk/r/ed-2306f-survey-conversion-factors> ou par écrit au Directeur exécutif à [stats@ico.org](mailto:stats@ico.org).

Les Membres et observateurs sont également invités à diffuser l'enquête auprès des représentants de l'industrie du café du secteur privé dans leur pays. La date limite de réponse est fixée au **31 juillet 2019**. Les résultats de l'enquête seront rendus anonymes et présentés au Comité des statistiques lors de sa réunion de septembre 2019.



**Enquête auprès du secteur privé**

**Facteurs de conversion du café torréfié, du café décaféiné,  
du café liquide et du café soluble**

Le Directeur exécutif présente ses compliments aux Membres et observateurs, ainsi qu'aux membres du Comité consultatif du secteur privé (CCSP), et les invite à donner leur avis d'expert sur les facteurs de conversion utilisés par le Secrétariat pour transformer les données sur le café en équivalent café vert.

La date limite de réponse est fixée au **31 juillet 2019**.

**CONFIDENTIALITÉ**

Afin d'assurer la validité des résultats de l'enquête, les soumissions ne seront acceptées que si le répondant peut être identifié. Les informations fournies serviront à adapter les facteurs de conversion de l'OIC aux derniers progrès technologiques de la transformation du café. Les données recueillies ne seront pas utilisées de manière à permettre d'identifier des réponses individuelles. Toutes les coordonnées soumises dans le cadre de cette enquête resteront confidentielles et seules des données rendues anonymes seront publiées ou présentées.

Veillez fournir les renseignements suivants :

Nom du répondant

Rôle du répondant dans l'entreprise/l'organisation

Nom de l'entreprise/organisation

Pays

Adresse

Nom de la personne à contacter (si elle diffère du répondant)

Courriel

Téléphone

Si vous répondez au nom d'un pays Membre ou d'une association/organisation, allez directement à la question 5.

1. Quel segment de la chaîne de valeur du café votre entreprise représente-t-elle ?  
Torréfacteur  
Fabricant de café soluble  
Fabricant d'équipements de transformation du café  
Autre, veuillez préciser
2. En moyenne, combien de tonnes de café votre entreprise transforme-t-elle par an ?
3. Quel est l'âge moyen en années de votre matériel de transformation du café ?
4. Veuillez énumérer tous les pays où votre entreprise exerce ses activités.
5. Veuillez entrer dans le tableau ci-dessous vos facteurs de conversion recommandés pour convertir les formes de café énumérées en équivalent café vert.

Forme de café	Facteur de conversion en vigueur	Facteur de conversion recommandé
<i>Café torréfié</i> désigne le café vert torréfié à un degré quelconque et comprend le café moulu	multiplier par 1,19 le poids net du café torréfié	
<i>Café décaféiné</i> désigne le café vert, torréfié ou soluble, après extraction de caféine	multiplier par 1,05 le poids net du café vert décaféiné	
<i>Café liquide</i> désigne les solides solubles dans l'eau obtenus à partir du café torréfié et présentés sous forme liquide (tels que les cafés prêts à boire). Le Secrétariat suppose que le poids sec est égal à 10 % du poids liquide.	multiplier par 2,6 le poids net du café sec contenu dans le café liquide	
<i>Café soluble</i> désigne les solides, déshydratés et solubles dans l'eau, obtenus à partir du café torréfié	multiplier par 2,6 le poids net du café soluble	

6. Pour la plupart des pays, le Secrétariat suppose que le poids net de café sec dans les cafés liquides est de 10%. Cette hypothèse correspond-elle à vos observations ? Dans le cas contraire, donnez un pourcentage.

7. Pour la plupart des pays, le Secrétariat suppose que le poids net de café sec dans les préparations de café (comme les cafés 3 en 1) est de 10%. Cette hypothèse correspond-elle à vos observations ?  
Dans le cas contraire, donnez un pourcentage.
8. Aux fins de la base de données statistiques de l'Organisation, recommanderiez-vous d'appliquer rétroactivement les pourcentages fournis ci-dessus ?  
Si oui, à compter de quelle année ?
9. Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir toute information supplémentaire sur les facteurs de conversion du café qui n'aurait pas été couverte par les questions précédentes.